

L'ESSENTIEL CALLISTO® L'HERBICIDE DE POST-LEVÉE DU MAÏS ET DU MAÏS DOUX



syngenta®



- **Composition** : 100 g/l mésotrione, HRAC 27 (F2)
- **Formulation** : Suspension concentrée (SC)
- **Cible** : désherbage
- **Dose homologuée** : - maïs grains et maïs fourrage : 1,5 l/ha
- maïs doux : 0,75 l/ha
- **Nombre d'application par an** : 1
- **ZNT aquatique** : 5 m dont DVP 5 m
- **ZNT plantes non cibles** : 20 m
- **DAR** : - maïs : max BBCH 19 maxi
- maïs doux : 42 jours
- **DRE** : 48 heures
- **DSPPR** : 3 m

Qualité
CALLISTEMON
Technologie



Notre engagement qualité :

- La sécurité d'une formulation Syngenta
- Efficace et sélective
- Au triple mode d'action
- Pour un spectre large sur dicotylédones.



Chénopode blanc



Amarante réfléchie



Renouée lièron

INFORMATIONS PRATIQUES

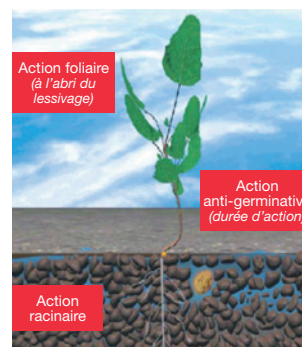
Pour réussir votre désherbage en post-levée :

- Intervenir sur des adventices jeunes pour une efficacité optimale..
- Profiter des périodes d'hygrométrie les plus élevées de la journée pour réaliser les interventions.

LES BÉNÉFICES AU CHAMP

Efficace et sélectif, CALLISTO offre :

- Un très large spectre d'efficacité sur graminées et dicotylédones.
- Un triple mode d'action :
 - Action foliaire, CALLISTO est rapidement mis à l'abri du lessivage en 1 heure sans pluie.
 - Action racinaire, une plus grande régularité d'efficacité, même en conditions difficiles.
 - Action anti-germinative, contrôle des levées échelonnées des adventices sensibles : chénopodes, morelle, amarante, renouée persicaire, ...
- Grande régularité d'efficacité sur adventices majeures.
- Nombreuses associations possibles.



SPECTRE D'EFFICACITÉ SEUL OU ASSOCIÉ

	CALLISTO ⁽¹⁾	CALLISTO + PEAK ⁽²⁾	CALLISTO + CASPER ⁽²⁾
Dicotylédones classiques			
Amarantes sp.			
Chénopodes sp.			
Morelle noire			
Renouée persicaire			
Renouée feuille de patience			
Dicotylédones difficiles			
Abutilon de Théophraste ou d'Avicenne			
Ambroisie à feuilles d'Armoise			
Arroche étalée			
Datura stramoine			
Fumeterre officinal	4F	4F	4F
Gaillet			2F
Géranium disséqué			2F
Laiteron rude			
Lampourde à gros fruits			
Linaires sp	2F	2F	2F
Mercuriale annuelle	4F	4F	4F
Pensée des champs	2F	2F	2F
Renouée des oiseaux	2F	4F	4F
Renouée liseron	2F	2F	4F
Véronique de Perse	2F	2F	2F

	CALLISTO ⁽¹⁾	CALLISTO + PEAK ⁽²⁾	CALLISTO + CASPER ⁽²⁾
Dicotylédones diverses			
Capselle			
Colza (reppousses)	4F		
Coquelicot		4F (0,75 l mini)	4F (0,75 l mini)
Matricaire camomille	2-4F (0,75 l mini)		
Mouren des oiseaux			
Moutarde des champs ou Sarve			
Rumex sp. (graines)			
Séneçon vulgaire			
Dicotylédones vivaces			
Chardon des champs			
Liseron des haies			2 passages
Liseron des champs			2 passages
Renoncule rampante			
Rumex sp. (souches)			
Graminées annuelles			
Digitaire sanguine	3F (0,75 l mini)	3F (0,75 l mini)	3F (0,75 l mini)
Digitaire filiforme	2F (0,75 l mini)	2F (0,75 l mini)	3F (0,75 l mini)
Folle avoine			
Panic faux-millet	3F (1 l mini)	3F (1 l mini)	3F (1 l mini)
Panic pied-de-coq	3F (1 l mini)	3F (1 l mini)	3F (1 l mini)
Pâturin annuel			
Ray-grass			
Sétaires sp			
Vulpin			

⁽¹⁾ Dose CALLISTO seul de 0,75 à 1,5 l/ha en fonction de la sensibilité des espèces.

⁽²⁾ Dose CALLISTO en association de 0,5 à 1 l/ha.

■ Très bonne efficacité 95 % ■ Bonne 85 - 95 % ■ Efficacité bonne à variable 70 - 85 % ■ Efficacité moyenne 50 - 70 % ■ Efficacité insuffisante < 50 % ■ Pas d'information

CALLISTO® - Attention - H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H361d - Susceptible de nuire au fœtus. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



CASPER® - Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



PEAK® - Attention - H302 - Nocif en cas d'ingestion. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France, SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

En cas d'incident, appeler le numéro d'urgence Syngenta **0 800 803 264** Service & appel gratuits

CALLISTO® - AMM N° 9900047 - Composition : 100 g/kg mésotrione * - P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Ne pas utiliser les sous-produits des cultures porte-graines traitées en alimentation humaine ou animale. Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et/ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. Stocker le produit à une température inférieure à 40°C SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalif permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur « maïs ». SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur « Porte graine - Légumineuses fourragères », « maïs doux », et « Porte graine - Légumineuses fourragères ». SPe 3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages sur « maïs », « maïs doux », et « Porte graine - Légumineuses fourragères ». SPe 3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages sur « crucifères oléagineuses », « Porte graine - Légumineuses fourragères : Luzerne » et « Porte graine - PPAMC, Florales et Potagères ».

CASPER® - AMM N° 2090037 - Composition : 50 g/kg prosulfuron * + 500 g/kg dicamba (sel de sodium) * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection pendant le mélange et le chargement. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe 1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer, tous les trois ans sur une même parcelle, plus de 20 g de prosulfuron par hectare. SPe 3 Pour protéger les arthropodes et plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. SPe 3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

PEAK® - AMM N° 2080117 - Composition : 750 g/kg prosulfuron * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P301+P312 EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe 1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer, tous les trois ans sur une même parcelle, plus de 20 g de prosulfuron par hectare. SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. SPe 3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

* Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

syngenta

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.